

**Assemblée générale**

Distr. limitée
16 février 2012
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-neuvième session
Vienne, 6-17 février 2012

Projet de rapport**Additif****X. Initiative internationale sur la météorologie spatiale**

1. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 13 de l'ordre du jour, "Initiative internationale sur la météorologie spatiale", dans le cadre du plan de travail figurant à l'annexe I du document A/AC.105/933.
2. Les représentants de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Japon et du Pakistan ont fait des déclarations au titre du point 13. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:
 - a) "Surveillance à long terme de l'irradiation solaire totale", par le représentant de la Suisse;
 - b) "Informations récentes concernant l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale", par le représentant des États-Unis.
4. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations reçues des États Membres et des observateurs sur les activités nationales et régionales relatives à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale (A/AC.105/C.1/102).
5. Le Sous-Comité a noté que les objectifs de l'Initiative étaient d'acquérir les connaissances scientifiques nécessaires pour comprendre les interactions Soleil-Terre inhérentes à la météorologie spatiale, reconstruire et prévoir la



météorologie dans l'espace circumterrestre, et transmettre ces connaissances aux scientifiques, aux ingénieurs, aux décideurs ainsi qu'au grand public.

6. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que la participation à l'Initiative était ouverte à tous les pays, qui soit hébergeaient, soit fournissaient des instruments. L'Initiative est administrée par un comité directeur composé de 16 membres, qui se réunit une fois par an pour évaluer les progrès accomplis et dresser la liste des priorités pour l'année à venir. Des coordinateurs nationaux de 83 pays aidaient à coordonner les activités de l'Initiative menées au niveau national.

7. Le Sous-Comité a noté que l'Initiative comprenait trois éléments: le programme relatif aux réseaux d'instruments pour l'exploitation et le déploiement d'instruments de surveillance de la météorologie spatiale; le programme de coordination et d'analyse des données pour mettre au point des modèles prévisionnels à l'aide de données de l'Initiative; et des programmes de formation théorique et pratique et de sensibilisation du public. Il a également noté les initiatives menées au titre de ces éléments.

8. Le Sous-Comité a également noté que les États avaient inscrits des questions relatives à la météorologie spatiale dans leurs programmes spatiaux nationaux.

9. Le Sous-Comité a noté que des phénomènes météorologiques spatiaux pouvaient gravement perturber l'infrastructure de pays situés à des latitudes relativement basses et que ces pays pouvaient également devenir vulnérables du fait de leur interdépendance technologique et économique, ainsi que de leur dépendance croissante à l'égard de moyens spatiaux pour la fourniture de services vitaux.

10. Il a été dit que, dans le cadre de l'Initiative, on continuerait de mener des recherches internationales coordonnées sur les processus universels du système solaire influant sur l'environnement interplanétaire et l'environnement terrestre, ainsi que d'exploiter de façon coordonnée des réseaux d'instruments, nouveaux ou non, dans le but de comprendre et de prévoir les effets de la météorologie spatiale sur la Terre et l'environnement circumterrestre.

11. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des informations concernant les réseaux d'instruments au sol de couverture mondiale étaient régulièrement diffusées par le biais d'un bulletin électronique publié par le Centre de recherche sur l'environnement spatial de l'Université de Kyushu (Japon) et sur le site Web de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale géré par l'Académie bulgare des sciences (www.iswi-secretariat.org).

12. Le Sous-Comité a constaté avec plaisir que le Bureau des affaires spatiales continuait de soutenir l'étude de l'incidence sur l'ionosphère des perturbations soudaines par le biais de l'instrument de surveillance des perturbations ionosphériques soudaines installé sur le lieu de son exposition permanente consacrée à l'espace à l'Office des Nations Unies à Vienne.

13. Le Sous-Comité s'est félicité de l'organisation, par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, de l'Atelier ONU/Nigéria sur l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale. Cet atelier a été organisé en association avec l'Agence nationale nigériane pour la recherche-développement dans le domaine spatial et s'est tenu à Abuja du 17 au 21 octobre 2011. Le Sous-Comité s'est également félicité du prochain atelier qui sera organisé à Quito

du 8 au 12 octobre 2012 par l'Observatoire astronomique de Quito au nom du Gouvernement équatorien.

XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

14. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 15 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications", en tant que thème de discussion/point distinct.

15. Les représentants de l'Arabie saoudite, de la Fédération de Russie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 15. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres, le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique.

16. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "La situation de l'orbite des satellites géostationnaires", par le représentant de la République tchèque;

b) "Favoriser l'évolution des télécommunications rapides en utilisant des liaisons satellites à bandes Q/V", par le représentant de l'Italie.

17. Le Sous-Comité s'est félicité des informations fournies dans le rapport annuel pour 2011 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites (www.itu.int/itu-R/space/snl/report), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2012/CRP.17. Il a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

18. Le Sous-Comité a noté les informations sur la situation de l'orbite des satellites géostationnaires, figurant dans le document de séance A/AC.105/C.1/2012/CRP.25.

19. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de

façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, indépendamment de leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

20. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait utiliser l'orbite géostationnaire en tenant compte des besoins des pays en développement et en privilégiant les activités spatiales susceptibles de contribuer au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, annexe).

21. Le point de vue a été exprimé que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour l'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, et pour fournir une assistance médicale. Selon cet avis, il importait que l'orbite géostationnaire soit utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi en vertu des traités pertinents des Nations Unies.

22. Quelques délégations ont estimé qu'une communication étroite devrait être maintenue entre le Sous-Comité scientifique et technique, le Sous-Comité juridique et les organismes compétents des Nations Unies afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes régissant l'utilisation de l'orbite géostationnaire.

23. Le point de vue a été exprimé que l'on pourrait améliorer l'assignation des fréquences dans l'orbite géostationnaire en utilisant une nouvelle méthode qui permettrait à un État n'ayant pas d'applications enregistrées pour des systèmes de radiodiffusion par satellite dans la plage de fréquence 21,4-22 GHz de bénéficier d'une procédure spéciale d'enregistrement garanti auprès du Bureau des radiocommunications de l'UIT, ce qui ferait passer de 9,3 % à 76,7 % le pourcentage de systèmes compatibles dans cette plage de fréquence.

24. Quelques délégations ont fait valoir que ce point devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, et que des groupes de travail ou des groupes d'experts intergouvernementaux pourraient l'examiner si nécessaire afin de s'assurer que l'orbite géostationnaire était utilisée dans le respect du droit international.

XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique

25. Conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 16 de l'ordre du jour, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique".

26. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquantième session se tiendrait du 11 au 22 février 2013.

27. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session, et il a recommandé que les questions de fond suivantes figurent dans ledit projet:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.

2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
 3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
 5. Débris spatiaux.
 6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
 7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
 8. Météorologie spatiale.
 9. Questions à examiner dans le cadre de plans de travail:
 - a) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 dans le plan de travail pluriannuel qui figure aux paragraphes 8 et 9 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))
 - b) Objets géocroiseurs;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 9 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987))
 - c) Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 au paragraphe 23 du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales figurant à l'annexe II du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/66/20))
 10. Thème de discussion/point distinct: orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
 11. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
28. Le Sous-Comité a noté que le thème du colloque devant être organisé en 2013 par la Fédération internationale d'astronautique, conformément à l'accord auquel il était parvenu à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I,

par. 24), devrait être examiné par le Comité à sa cinquante-cinquième session au titre du point de l'ordre du jour relatif au rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.

29. Le Sous-Comité a pris note de la conclusion de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Initiative internationale sur la météorologie spatiale" et est convenu qu'un point intitulé "Météorologie spatiale" devrait être inscrit en tant que question ordinaire à son ordre du jour, pour que les États membres du Comité et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès de ce dernier puissent échanger des vues sur les activités nationales, régionales et internationales relatives à la recherche météorologique spatiale afin de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Il a noté que ce point de l'ordre du jour lui permettrait de soutenir largement les efforts visant à combler les lacunes dans le domaine de la recherche météorologique spatiale.

30. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Roumanie, en sa qualité de président du Comité, avait, dans une lettre au Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (A/AC.105/C.1/2012/CRP.10), présenté officiellement la contribution du Comité à la Conférence (A/AC.105/993) pour examen dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de document final de la Conférence.

31. Le Sous-Comité a pris note de l'importante contribution des techniques spatiales au développement durable. À cet égard, il a invité les États Membres à contribuer à l'élaboration du document final de la Conférence, eu égard au rôle fondamental des données basées sur les techniques spatiales et des informations géospatiales dans la gestion du développement durable au XXI^e siècle.

32. Dans ce contexte, le Sous-Comité est convenu que la phrase ci-après devrait être insérée à la sous-section sur les sciences et technologies de la section C du chapitre V de l'avant-projet, en tant que paragraphe 118 *bis*:

Nous reconnaissons l'importance fondamentale des données basées sur les techniques spatiales et des informations géospatiales pour la prise de décision, la programmation et les activités de projet liées au développement durable et à l'utilisation de nos richesses naturelles et environnementales, aux niveaux national, régional et mondial, et nous appuierons des efforts plus efficaces pour promouvoir le développement de tous les pays et de toutes les régions du monde.

33. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de communiquer les paragraphes [...] ci-dessus dans une note verbale adressée aux Missions permanentes des États Membres auprès des Nations Unies à Vienne, étant donné l'urgence de la question.